



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 524

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais impartis aux candidats ayant échoué une première fois à l'épreuve pratique du permis de conduire pour repasser cette épreuve, consécutif au manque chronique d'inspecteurs du permis de conduire. En effet, les professionnels d'auto-écoles ainsi que les jeunes candidats dénoncent l'importance de cette attente, qui est aujourd'hui de plus de six mois dans le Nord. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend prendre pour mettre fin à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est déterminé à améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire. Au total, depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises pour augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en termes d'examen, tout spécialement pendant le second semestre 2007. Des instructions ont été données aux services déconcentrés en charge des permis de conduire pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle de places augmente ainsi de 6 %. De plus, il sera possible de prévoir des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour des épreuves. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour permettre une meilleure gestion de leurs difficultés.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 524

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4843

Réponse publiée le : 2 octobre 2007, page 5998